

Commission 3

Rapporteuses : Clémence Gaigneux et Marie-Catherine Mouchot

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Orientations de la Région Bretagne en faveur de la vie étudiante »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Bretagne compte 147 000 étudiantes et étudiants, une population en augmentation de 33 % en 10 ans (7 points au-dessus de la moyenne nationale). Le dossier présenté par le Président du Conseil régional prend en compte les problématiques du logement, de la restauration, des « Learning centers » et autres lieux de vie étudiante, de la lutte contre la précarité alimentaire, des actions en faveur de la santé mentale des étudiantes et des étudiants, des nouveaux modèles d'habitat, de l'offre de transport accessible, de la réduction des inégalités entre les étudiantes et les étudiants et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, de l'accompagnement social des étudiants en formations sanitaires et sociales, de l'universitarisation des formations sanitaires et sociales et de leur accès aux services universitaires, des projets structurants pour soutenir les étudiants, de l'entrepreneuriat étudiant et de l'engagement social et environnemental des étudiant-es.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER tient à souligner le volontarisme du Conseil régional alors même que la vie étudiante ne relève pas de sa compétence directe.

Les éléments de contexte rappelés par le bordereau ne soulèvent pas de remarque particulière de la part du CESER si ce n'est pour appuyer la nécessité de prendre en compte les besoins des étudiants et étudiantes dont les conditions de vie demeurent difficiles à bien des égards.

Le CESER souligne qu'il serait intéressant de s'appuyer davantage sur les indicateurs régionaux disponibles tel que l'indicateur du coût de la rentrée, édité chaque année par la FAHB et la Fédéb.

2.1. Observations sur les orientations pour le soutien aux projets immobiliers structurants

Le CESER approuve les grandes lignes des orientations proposées en faveur de la vie étudiante.

Logement et nouveaux modèles d'habitat

Le CESER est favorable à l'approche multifonctionnelle et/ou évolutive dans la conception des bâtiments, quand cela est possible, de façon à rationaliser leur usage et à amortir les effets des évolutions démographiques.

Il se félicite des actions engagées tant pour augmenter l'offre de logements étudiants (constructions neuves ou réaffectations de locaux existants) que pour accélérer la rénovation thermique des bâtiments existants.

Concernant l'utilisation des internats de lycées pour pallier le manque de logements étudiants, la capacité d'accueil de ces internats ne peut être le seul élément à prendre en compte ; les conditions d'usage de ces locaux doivent également être en adéquation avec les besoins de la population estudiantine qui sont bien différents de ceux de la population lycéenne.

Le CESER suivra avec attention les projets éventuels à venir, telles les constructions modulaires, dans lesquelles il ne faudra pas négliger la qualité de vie au profit de la rapidité (isolation phonique, thermique, etc.).

Notant qu'il est proposé de développer les expérimentations de colocations solidaires qui permettent à des jeunes de moins de 30 ans (dont des étudiant-es) de vivre dans une colocation à loyer modéré, le CESER serait intéressé par un bilan de ce dispositif mis en place par l'Afev (Association de la fondation étudiante pour la ville) depuis quelques années. Il souhaiterait, de plus, connaître les actions de la Région en matière de location intergénérationnelle.

Restauration

Le CESER reconnaît comme une priorité l'accès des étudiant-es à une restauration de qualité à prix abordable et invite le Conseil régional à la plus grande vigilance sur l'application de la loi du 13 avril 2023 visant à « favoriser l'accès de tous les étudiants à une offre de restauration à tarif modéré », pour laquelle les solutions proposées devront tenir compte des caractéristiques de chaque territoire concerné.

Concernant les restructurations des restaurants universitaires, le CESER s'interroge sur l'accueil des étudiant-es pendant la durée des travaux.

« Learning centers » et autres lieux de vie étudiante

Ces lieux présentés comme pouvant mixer plusieurs usages – espaces modulables de travail, espaces d'innovation pédagogique, espaces culturels... – nous semblent intéressants. Toutefois, dans la mesure où plusieurs projets ont déjà vu le jour sur le territoire breton, le CESER souhaiterait connaître le retour d'expérience des usager-es, étudiant-es et autres.

2.2. Observations sur les orientations pour le bien-être et l'amélioration des conditions de vie des étudiants

Lutte contre la précarité alimentaire

La mise en place d'un réseau d'épicerie sociales et solidaires étudiantes ne doit pas être un prétexte au désengagement du CROUS dans certains territoires. Elle doit être encadrée afin d'assurer la qualité des produits proposés. Par ailleurs, ces réseaux sont en grande majorité supportés par des étudiant-es eux-mêmes, sur lesquels ne devrait pas reposer cette responsabilité au détriment de leurs études et de leur bien-être. Le CESER tient à rappeler que le réseau d'épicerie sociales est l'AGORAé qui est gérée par une fédération étudiante.

Il apprécie que la Région agisse au travers du *Plan de refus et de la lutte contre la misère et la précarité*, pour que les principaux réseaux et associations d'aide alimentaire développent leurs actions pour les étudiant-es en situation de précarité.

Actions en faveur de la santé mentale des étudiantes et des étudiants

Au-delà des conditions matérielles, la prise en compte de la santé mentale des étudiant-es est un facteur primordial dans la réussite universitaire. Le rôle des Points accueil écoute jeunes (PAEJ) est essentiel en ce qu'ils permettent une écoute en dehors de la structure d'enseignement. La communication et l'articulation des PAEJ avec les établissements universitaires et les associations étudiantes gagneraient à être structurées par territoire pour une meilleure efficacité.

Le CESER se félicite de l'attention portée par le Conseil régional aux constats et préconisations de son rapport [*Il faut toute une région pour favoriser le bien-être des jeunes en Bretagne – Promouvoir la santé mentale, avec elles et avec eux*](#) (juin 2023). S'il est important de développer les actions de sensibilisation à la santé mentale pendant la vie étudiante, celles-ci sont aussi à mener bien en amont, dès la petite enfance et tout au long du processus d'adolescence. En ce sens, la Région ne pourrait-elle pas encourager plus largement les lycées bretons à proposer une offre de formation aux compétences psychosociales et aux premiers secours en santé mentale (PSSM) aux élèves, de façon préventive, avant leur entrée dans l'enseignement supérieur ?

Pour les jeunes qui s'engagent dans des actions de prévention par les pair-es en santé mentale, de type « ambassadeurs-rices » ou « étudiant-es relais en santé », il s'agit aussi de développer la valorisation de cet engagement dans les parcours de formation et de qualification des jeunes. D'une manière générale, ce sont l'ensemble des engagements solidaires des étudiant-es dans les domaines de la santé, de l'action sociale (ex : aide alimentaire via les épiceries solidaires), de l'environnement, etc. qui devraient être pris en compte et mieux valorisés. La Région pourrait aussi favoriser les rencontres entre jeunes engagés sur ces différents types d'action car, comme le soulignent de nombreux psychiatres, « *l'engagement, c'est bon pour la santé !* ».

L'accès à de bonnes conditions de logement étant un déterminant essentiel de la santé mentale, la Région, dans le cadre de sa nouvelle politique de l'habitat et de sa politique jeunesse, ne pourrait-elle pas lancer, avec ses partenaires, une large consultation auprès des étudiant-es à partir de la question : « Quel habitat souhaiteriez-vous pour votre bien-être et pour mieux réussir vos études ? ». Cette enquête pourrait aussi intégrer la question des mobilités étudiantes, de leur influence sur le bien-être quotidien, en lien avec le logement, les études et l'accès aux loisirs et aux services.

Le CESER redit l'importance de promouvoir la santé mentale des jeunes, avec elles et avec eux, en agissant sur l'ensemble des facteurs individuels, sociétaux et environnementaux qui l'influencent. Comment y parvenir sans augmenter massivement et sécuriser durablement les moyens financiers et humains des acteur-rices de terrain qui, professionnellement ou bénévolement, s'investissent quotidiennement pour la promotion, la prévention, le soin et le rétablissement de la santé mentale des étudiant-es en Bretagne ?

Pour cela, toute la société et toute l'action publique sont à mobiliser. Cheffe de file de la politique jeunesse au niveau régional, la Région peut y contribuer fortement.

Offre de transport accessible

Le CESER soutient la proposition de reconduction de la gratuité des transports BreizhGo pendant l'été 2024, permettant ainsi à un maximum de jeunes de voyager. Il retient aussi avec intérêt le projet d'un abonnement illimité BreizhGo, à un prix attractif, pour les moins de 26 ans, l'accès aux différentes modalités de transport avec un seul titre étant un vrai plus.

Réduction des inégalités entre les étudiantes et les étudiants et lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Les chiffres les plus récents donnent l'alerte : il y a 100 000 étudiant-es, en France, qui sont victimes de violences sexuelles et sexistes. Cela représente 270 personnes par jour et la moitié des agressions ont lieu pendant les trois premiers mois à l'Université, ce que l'on appelle la « zone rouge ». L'Education nationale a donné des directives pour mettre en place des cellules d'accueil et d'écoute.

Le CESER de Bretagne souhaite qu'un bilan soit fait sur la mise en place de ces cellules d'écoute dans les campus bretons. Il souhaite également qu'un document soit envoyé à toutes les étudiantes et étudiants d'une façon numérisée les informant en tout début de l'année universitaires des contacts locaux associatifs spécialisés qui peuvent venir en aide aux étudiant-es violentées sur les campus, afin qu'ils puissent bénéficier d'un appui d'information et d'accompagnement en urgence, éviter la détérioration des situations et favoriser ainsi le bien-être des jeunes filles et garçons vers la réussite de leurs études.

Accompagnement social des étudiants en formations sanitaires et sociales

L'accent mis sur les étudiant-es en formations sanitaires et sociales nous semble légitime tant la pression exercée sur eux-elles est forte au regard des spécificités de leur formation.

Concernant les bourses d'études attribuées aux étudiant-es relevant des formations sanitaires et sociales, l'Association Nationale des Etudiants Sages-Femmes, et la Fédération Nationale des Étudiant-es en Sciences Infirmières, dans des contributions distinctes en 2023, ont exposé des problématiques telles que les disparités régionales, les différences d'accès aux services du CROUS, la complexité administrative, l'avance des frais et la

bourse d'été. Le CESER invite le Conseil régional à se questionner quant à la possibilité de déléguer la gestion et la remise des bourses des formations sanitaires et sociales au CROUS de Bretagne. Cette mesure pourrait contribuer à résoudre ces défis en assurant une distribution plus fluide des aides financières et un soutien plus efficace aux jeunes concerné·es, tout en alignant leur expérience sur celle des autres étudiant·es. Certaines Régions, telle la Normandie, ont déjà pu expérimenter ce transfert.

Alors que la qualité d'accueil et de suivi des stagiaires est un élément crucial, si le CESER entend bien qu'il est essentiel de renforcer la fonction tutorale et les liens entre les différents acteurs, il se demande en quoi la plateforme dédiée pourra améliorer les conditions d'accueil des stagiaires sur les lieux de stages.

Universitarisation des formations sanitaires et sociales et accès aux services universitaires

Le CESER soutient les actions visant non seulement à ce que tous les étudiant·es des formations paramédicales et sociales aient les mêmes droits d'accès aux services universitaires que tout·e étudiant·e mais aussi visant à une homogénéisation sur le territoire.

2.3. Observations sur les orientations en faveur de l'engagement étudiant

Entrepreneuriat étudiant

Le CESER note avec intérêt l'implication constante du Conseil régional dans le soutien à l'entrepreneuriat étudiant qui favorise une acculturation des jeunes. Il souhaiterait disposer des éléments de bilan.

Un nouveau dispositif régional pour soutenir l'engagement social et environnemental des étudiants

La mise en œuvre d'un dispositif régional pour soutenir l'engagement social et environnemental des étudiant·es nous semble intéressant. Néanmoins il faudra veiller à l'articuler de façon à ne pas phagocytter les initiatives locales déjà existantes.

Vers une meilleure reconnaissance de l'engagement étudiant

La valorisation de l'engagement étudiant au travers de badges numériques (« Open Badges ») est en phase avec les pratiques en constante croissance des micro-certifications. Elle s'inscrit favorablement dans le cadre, qui tend à se généraliser, de l'évaluation par compétences dans l'enseignement supérieur. Cependant, il est impératif de veiller à une intégration étroite des étudiant·es, des associations et des universités dans ce processus, afin que le dispositif soit parfaitement adapté à leurs attentes et besoins spécifiques.

2.4. Observations sur les orientations en matière de gouvernance et animation territoriale des enjeux liés à la vie étudiante

Un rendez-vous pour échanger sur les grands enjeux liés à la vie étudiante

Le CESER soutient l'initiative d'annualisation des RDV de la vie étudiante et de création de rencontres régulières entre les acteurs pour bien prendre en compte les enjeux de la vie étudiante et y répondre au mieux.

Une conférence régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche pour fédérer les collectivités

Cette orientation est en conformité avec la SRTES sur laquelle le CESER a rendu un avis en mars 2023.

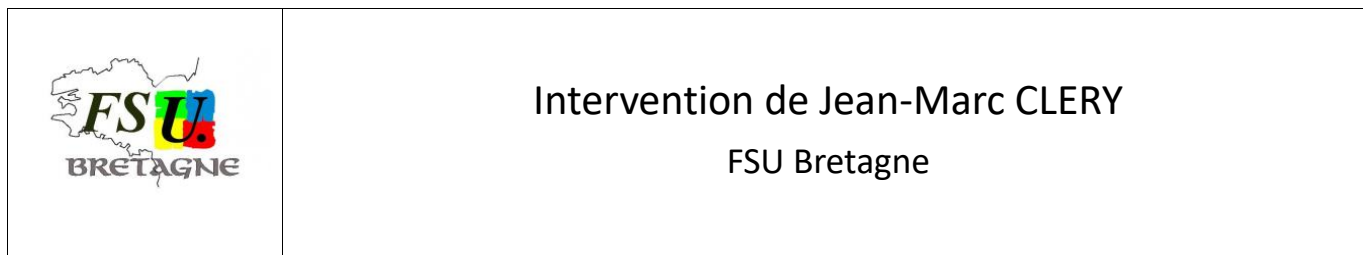
En conclusion, le CESER sera attentif au cours des prochains mois aux enveloppes budgétaires qui seront dédiées aux différents volets de ces nouvelles orientations.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne
« Orientations de la Région Bretagne en faveur de la vie étudiante »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



La FSU se reconnaît bien dans l'avis du CESER comme dans les orientations de la Région. Aussi pour ne pas être redondant on s'arrêtera seulement sur deux points qui ne sont d'ailleurs pas sans rapport avec le Plan de lutte contre la précarité abordé aussi durant la session.

Le premier point concerne les constats alarmants qui sont faits sur la santé des jeunes, en particulier sur leur santé mentale. Le CESER comme la Région ont raison de faire de la prévention l'enjeu principal. La FSU a cependant un petit désaccord avec l'avis du CESER s'agissant de l'éducation aux compétences psycho-sociales : pour importante qu'elle soit, celle-ci ne doit pas occulter l'essentiel, à savoir le besoin de professionnels dans les établissements pour recevoir, écouter, conseiller, et, pour les jeunes qui en ont besoin, orienter vers des soins. Ces professionnelles aux avant-postes, ce sont les infirmières scolaires-conseillères de santé : c'est à l'infirmier que viennent se dire pour la première fois le malaise face aux études ou à l'entourage, les difficultés de sommeil ou les problèmes d'addiction, ou encore les violences subies, y compris les violences sexistes et sexuelles. Les infirmières conseillent, mettent en place un suivi, éclairent les équipes éducatives sur les difficultés des jeunes ; parfois, dans certaines conditions, elles délivrent la contraception d'urgence.

Aujourd'hui alors que la demande de suivi est en augmentation constante, le nombre d'infirmières dans les établissements du Second degré comme dans le Supérieur est dramatiquement insuffisant. Mais plutôt que de répondre aux besoins en augmentant le nombre d'infirmières, le gouvernement cherche à imposer une structuration départementale en "service médical de santé" qui n'améliorera en rien la prise en charge des jeunes puisqu'elle détournera les infirmières du cœur de leurs missions - la prévention – et les éloignera des établissements. Si le problème échappe largement aux compétences de la Région, celle-ci ne manque pas de moyens de faire part de son avis à l'État – avis que la FSU serait, bien sûr, intéressée de connaître.

La seconde observation concerne la précarité des étudiant.es. Covid hier, inflation aujourd'hui - les facteurs de fragilisation des jeunes en études ne manquent pas. Et comme il est rappelé, la précarité financière joue un rôle majeur dans la détresse psychologique des jeunes. C'est pourquoi la FSU revendique une allocation d'autonomie pour l'ensemble des étudiant.es condition nécessaire à une réelle démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Au-delà, ce "filet de sécurité" devrait être étendu à tous les jeunes qu'ils/elles soient en études, en formation professionnelle, ou bien en attente d'un emploi stable.

Durant la pandémie, la Région a fait preuve de volontarisme face à l'urgence pour lutter contre la précarité alimentaire des étudiant.es. Aujourd'hui elle envisage différentes pistes, certaines pour améliorer l'accès des étudiant.es à la restauration par des actions sur les établissements du CROUS et peut-être sur les lycées, et d'autres mesures pour structurer la lutte contre la précarité alimentaire.

En matière d'aide alimentaire ce qui est proposé par la Région est digne d'intérêt, mais comme souvent, on a affaire à une multiplicité d'actions pour une multiplicité d'acteurs. Et surtout cela ne change rien au fait qu'une partie de ces jeunes n'a pas accès à l'alimentation de la même façon et dans les mêmes conditions que les autres. Or il n'est pas plus tolérable de ne pas pouvoir manger comme tout le monde que de ne pas pouvoir se soigner ou aller à l'École comme tout le monde.

C'est à partir de cette conviction que la FSU, comme d'autres organisations syndicales et professionnelles, s'est engagée dans la réflexion sur la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA). La FSU est déjà intervenue à plusieurs reprises dans cet hémicycle pour appeler à une expérimentation d'ampleur de la SSA dans notre région. Un pôle

universitaire comme celui de Rennes ou de Brest serait la bonne échelle pour un tel projet, ces pôles présentant l'avantage d'offrir à la fois des structures de gouvernance et une unité de lieu, une masse critique "d'adhérent.es" possibles, et un environnement agricole immédiatement mobilisable.

A Brest, le 18 avril prochain, 8 organisations (Confédération Paysanne, CGT, CFDT, FSU, UNSA, Solidaires, Fédé B et Union Pirates) se rencontreront sur ce dossier qui passe maintenant du stade de la théorie à celui des scénarios pour une "utopie concrète". Or, en la matière la Région dispose de bien des leviers qui pourraient lui permettre de lancer une réalisation en grandeur nature.

Pour finir qu'on nous permette quelques mots d'ordre général sur la situation faite aujourd'hui à la jeunesse de ce pays. Si l'avenir d'une société se mesure à la place qu'elle fait aux jeunes générations, il semble alors que nous soyons mal partis. Saturé par la mise en scène quotidienne des déviances juvéniles de la part des media dominants, le climat idéologique du pays est bien loin de donner à la jeunesse, spécialement à la jeunesse populaire, le sentiment qu'elle est l'objet de notre confiance et de nos espoirs.

Toute une partie de cette jeunesse subit aujourd'hui une véritable relégation sociale, résultat du sous-investissement délibéré dans l'éducation et la culture. Et tandis que l'École du tri social fait aujourd'hui un effrayant retour avec le "choc des savoirs", le formatage pédagogique et la fin de la promotion sociale pour les élèves de la voie professionnelle, le pouvoir n'a d'autre perspective à proposer à la jeunesse du pays que le "réarmement citoyen" et des "repères" rances tels que le Service national universel, le "retour" à l'uniforme et à l'autorité !

Contre ces tristes fantasmes d'une jeunesse qui marche au pas et d'un pays qui se tient sage, la FSU défendra obstinément la nécessité d'investir dans les Services publics au service de l'intérêt général et de la justice sociale, et d'une École ouverte sur le monde qui promeut l'égalité de toutes et de tous les élèves, futur.es citoyen.nes, avec la préoccupation constante de construire des savoirs émancipateurs.



Intervention de Daniel TUNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Comme le démontre les quelques chiffres du document d'orientation de la Région en faveur de la vie étudiante, la place stratégique de l'enseignement supérieur en Bretagne n'est pas à démontrer.

Avec ses deux pôles métropolitains que sont Brest et Rennes accueillant 70% des effectifs étudiants de la région et une croissance de la population étudiante qui reste soutenue, l'engagement de la Bretagne en faveur de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants reste ô combien stratégique. Cela d'autant que nos secteurs économiques tant du tertiaire mais aussi de l'industrie ont un besoin croissant d'ingénieurs et de cadres.

Le MEDEF Bretagne ne peut que partager l'ensemble des orientations proposées par la Région sur l'accès au logement, sur l'offre de restauration à laquelle on peut ajouter une offre de restauration locale avec nos agriculture et industrie agro-alimentaire capables d'y apporter une réponse de qualité, sur les orientations pour le bien-être et l'amélioration des conditions de vie des étudiants.

Comme réseau d'entrepreneurs, le MEDEF Bretagne et ses adhérents sont extrêmement attentifs aux initiatives en faveur de l'entrepreneuriat étudiant. Nous saluons dès lors ici l'accompagnement du développement de PEPITE Bretagne. Nous relevons néanmoins que cette initiative semble mobiliser en priorité l'appui des collectivités. Ce type d'initiative aussi importante qu'elle soit ne peut pas se limiter à la sphère publique ou parapublique. Les réseaux d'entreprise que nous représentons sont tout à fait prêt à être partie prenante de cette démarche et à apporter leur expérience de l'entreprise et de l'entrepreneuriat.

Enfin, deux points d'attention relevés dans les éléments de contexte mais qui ne semblent pas donner lieu à des orientations de la part de la Région.

Premier point : quelles stratégies d'anticipation convient-il d'envisager sur les prévisions de stagnation des effectifs étudiants d'ici à 2040 ?

Second point : la plupart des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur sont issus de familles dont les parents sont CSP+... alors que pratiquement 30% des ménages bretons sont classés dans les catégories Ouvriers et Employés (45% si on intègre les professions intermédiaires TAM). On mesure bien que les orientations retenues par la Région visent à conforter les étudiants en situation de précarité. Pour autant, une mesure forte pourrait être de proposer une orientation stratégique visant à faire évoluer le modèle d'accès à l'enseignement supérieur breton pour accompagner plus fortement l'accès des enfants d'ouvriers et employés. Autrement dit, permettre à une part importante de familles bretonnes l'accès aux établissements d'enseignements supérieurs de notre territoire. Des dispositifs d'accès ou de passerelles ne sont-ils pas à imaginer ?

Je vous remercie de votre attention.